

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 02 JUILLET 2026**

L'an deux-mil-vingt-six, le deux juillet, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-six juin s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Jérôme DREAN – Yann WANES – Aurélie MARTORELL – Benjamin JOCHER

Véronique NIGNOL a donné pouvoir à Julie LE STRAT
Jean-Yves LE STUNFF a donné pouvoir à Pierrick ROBERT
David HALLAERT a donné pouvoir à Guillaume LE LARGE

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	
--	--

Monsieur Guillaume LE LARGE a été désigné secrétaire de séance.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2026	PV
--	-----------

Le procès-verbal de la séance du 04 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

3 – Dossiers :

FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026	2026-056
---	-----------------

Madame Catherine COLLIN, adjointe déléguée aux finances, présente à l'Assemblée la proposition d'attribution de subventions aux associations :

Ne sont concernées que les associations pour lesquelles un dossier de subvention a été déposé en Mairie.

Associations communales		
ASB Bubry	1 683 €	Sport
Judo Club Bubry	832 €	Sport
Gym pour tous	188 €	Sport
Bubry cyclo	300 €	Sport
Les Randonneurs du Brandifout	188 €	Sport
Comité des fêtes de Bubry - Sports et Loisirs	1 500 €	Loisirs - Culture
Comité des fêtes de Bubry - Sports et Loisirs – Feu d'artifice	2 080 €	Loisirs - Culture
Comité des fêtes de Saint-Yves Bubry	795 €	Loisirs - Culture
Bagad Sant Ewan Bubry	1 683 €	Loisirs - Culture
Bagad Sant Ewan Bubry (sub. formation)	1 560 €	Loisirs - Culture
Trisk'elles	188 €	Loisirs - Culture
Bubry Arts	188 €	Loisirs - Culture
Bec'h Ba'r Loj	188 €	Loisirs - Culture
FNATH Bubry	95 €	Patriotique
ACPG CATM Bubry	188 €	Patriotique
ANACR Bubry	95 €	Patriotique
Chapelle St Tremeur	95 €	Patrimoine
Chapelle St Hervé	95 €	Patrimoine
Chapelle St Armel	95 €	Patrimoine
Chapelle St Clément	95 €	Patrimoine
Chapelle Ste Hélène	95 €	Patrimoine
Chapelle St Guénael	95 €	Patrimoine
La trace	188 €	Loisirs - Culture
Bubrichka social club	2 000 €	Autres

Associations du secteur		
Ciné Roch	108 €	Loisirs - Culture
RESAGRI de la terre aux îles	180 €	Autres
Parents amis et résidents de la MAS « Les bruyères »	108 €	Vie sociale
Radio Bro Gwened	108 €	Loisirs - Culture
Entente de foot - Guémené - Avenir Pays Pourleth - Priziac	20 €	Sport
Ass. Soins palliatifs Pays Pourleth	45 €	Vie sociale

Autres associations		
ADAPEI Les Papillons blancs	40 €	Vie sociale
AFM Téléthon	40 €	Vie sociale
Vaincre la mucoviscidose	40 €	Vie sociale
La ligue contre le cancer	40 €	Vie sociale
Laryngectomisés et mutilés de la voix	40 €	Vie sociale
APF (Ass. Paralysés de France)	40 €	Vie sociale
Soutien addict Hennebont	40 €	Vie sociale
Rêves de clown	40 €	Vie sociale
Resto du cœur 56 Morbihan	40 €	Vie sociale
Secours Catholique Morbihan	40 €	Vie sociale
Solidarité paysans	155 €	Autres
Union des Sapeurs Pompiers du Morbihan	40 €	Autres

Madame Catherine COLLIN indique qu'il n'y a pas d'augmentation proposée en 2026 pour les subventions aux associations. Pour un budget de 21 500 €, on totalise 23 159 € de subventions en tenant compte des subventions exceptionnelles pour les Déiziou, le livre doc du Bagad et la subvention de 2 500 € pour la réalisation d'un film sur les commerces qui pour le moment n'est pas versée.

Il est précisé que la subvention versée à l'Ecoutille a déjà été délibérée.

Madame Catherine COLLIN indique par ailleurs, qu'il est prévu de mettre en place un règlement d'attribution des subventions aux associations à retravailler d'ici la fin de l'année.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,

En application de l'article L. 2131-11 du CGCT ne participent pas au débat et au vote :

- Julie LE STRAT
- Jean-Yves LE STUNFF
- Anne GUYADER - GRANDVALET
- Guillaume LE LARGE
- Anne-Laure LE FLOCH
- Aurore LE HIR
- Loeizig RIVALAN

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** pour 2026 les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conduite de ce dossier.

VOTE			
Votants : 12	Pour : 12	Abstention :	Contre :

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE DEMOLITION DU VIEUX BATIMENT DE L'ECOLE DE LA FEUILLAISSON ET VEGETALISATION DU SITE	2026-057
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Dans un objectif de sécurisation du patrimoine communal, la commune de Bubry a programmé la démolition et le désamiantage de l'ancien bâtiment de l'école de La Feuillaissou.

Cette opération permettra de supprimer un bâtiment vétuste devenu inadapté aux usages actuels et présentant des risques sanitaires liés à la présence d'amiante.

Contexte et historique du site

Le bâtiment aujourd'hui désaffecté et inutilisé, correspond aux anciens logements des instituteurs rattachés à l'école de La Feuillaissou.

Situé en bordure immédiate de la cour de l'école, ce bâtiment donne directement sur les espaces fréquentés quotidiennement par les élèves, les équipes éducatives et les familles. Son état de dégradation avancé constitue désormais une problématique de sécurité, de salubrité et de qualité du cadre scolaire.

Au fil des années, l'ouvrage a subi une dégradation importante :

- Vieillissement structurel
- Dégradation des matériaux
- Absence de conformité aux normes actuelles
- Présence avérée de matériaux amiantés
- Risques potentiels pour les usagers de l'école et les riverains

Afin d'évaluer précisément l'état du bâtiment, la commune a missionné une étude structurelle qui vient compléter la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux, réalisée en 2017.

Les conclusions de l'étude structurelle mettent en évidence un état général très dégradé de l'ouvrage.

Le rapport précise qu'une réhabilitation lourde constituerait la seule solution techniquement cohérente et pérenne.

À titre indicatif, cette réhabilitation nécessiterait notamment :

- La dépose complète des planchers bois existants

- La dépose de la charpente actuelle
- La consolidation et le renforcement des murs en maçonnerie de moellons, incluant l'agrafage des fissures ainsi que la reprise ou la création de linteaux en béton armé
- La reconstruction de planchers en béton armé intégrant des refends porteurs, à définir après études géotechniques et structurelles complémentaires
- La mise en place d'une nouvelle charpente adaptée au nouveau schéma porteur
- Un traitement global de l'humidité, notamment au niveau du sous-sol, comprenant la gestion des eaux, l'amélioration de la ventilation et la suppression des causes d'infiltration

Au regard de l'ampleur des travaux nécessaires, des contraintes techniques et des coûts induits, une réhabilitation du bâtiment ne présente plus de pertinence technique, économique ni environnementale pour la collectivité.

La commune souhaite donc procéder à :

- Un désamiantage complet du site
- La démolition sécurisée du bâtiment
- La remise en état et la requalification de l'emprise libérée en lien avec le projet de végétalisation de la cour d'école, projet qui sera mené en concertation avec les parents d'élèves, les enseignants, les enfants, les élus et services communaux

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Etude structurelle	2 800,00 €	Fonds vert	43 152,80 €
Mise à jour diagnostic Amiante	1 500,00 €		
Travaux de désamiantage et de démolition	46 909,00 €	Auto-financement	10 788,20 €
Végétalisation	2 732,00 €		
TOTAL HT	53 941,00 €		53 941,00 €

Calendrier prévisionnel

Il est entendu que considérant la proximité du bâtiment avec la cour de l'école, un tel chantier ne pourra être mené que pendant les vacances lorsque l'école sera totalement vide.

Étape	Période
Finalisation des études	Juin 2026
Travaux de désamiantage/démolition	Oct. 2026
Travaux de démolition	Déc. 2026
Concertation sur l'aménagement de la cour	A compter de la rentrée 2026
Remise en état du site et végétalisation de la cour	Printemps 2027

Monsieur le Maire informe qu'il reçoit la semaine prochaine les parents d'élèves pour faire le point sur le projet de réaménagement de la cour d'école. Les travaux de démolition du vieux bâtiment auront lieu pendant les vacances de la Toussaint et de Noël et la remise en état de la cour avec le projet de végétalisation commencera en avril 2027.

A la question de Monsieur Yann WANES, Monsieur le Maire précise que 80% correspond à l'enveloppe maximale mais quoi qu'il en soit nous ferons les travaux même si nous n'obtenons que 50%.

Monsieur Jérôme DREAN demande si le fonds vert est géré par la Région ?

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un fonds attribué par les services de l'Etat.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** au titre du Fonds vert, les aides calculées au taux le plus élevé possible pour le financement de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services compétents.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES	2026-058
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Dans le cadre du projet d'aménagement des accès à l'EHPAD et au complexe sportif, il est prévu des travaux de restructuration et de renforcement des voiries, la création de stationnements, de cheminements piétons, d'espaces verts ainsi que la création et l'adaptation des réseaux d'eaux pluviales. Les aménagements ont été conçus afin de limiter l'impact hydraulique de l'opération sur le milieu récepteur et de favoriser la gestion des eaux pluviales à la source.

Le projet met en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales associant infiltration, rétention et limitation de l'imperméabilisation.

Les dispositifs prévus permettent de réduire les volumes ruisselés, de maîtriser les débits de pointe et de préserver le fonctionnement hydraulique du site tout en s'intégrant aux aménagements paysagers de l'opération.

Cette gestion est assurée grâce à une combinaison d'ouvrages enterrés, de surfaces perméables et d'espaces végétalisés.

Le projet se découpe en 2 phases :

- Une phase provisoire avant le démarrage du chantier de construction de l'EHPAD et de la salle de sports
- Une phase définitive, après réception de l'ouvrage

Par délibération en date du 28 janvier 2025, Lorient agglomération a défini les modalités de financement des investissements, qui entrent dans son champ de compétence des eaux pluviales urbaines.

Ainsi, Lorient agglomération peut intervenir sur la mise en œuvre d'enrobés ou de parkings drainants, la création de noues ou de chaussée réservoirs...

Travaux envisagés dans le cadre du projet d'aménagement pouvant être éligibles au dispositif de participation financière de Lorient agglomération :

	Phase provisoire	Phase définitive	Total
Terrassement	2 843,50 €		2 843,50 €
Réseaux assainissement	13 520,00 €	7 693,00 €	21 213,00 €
Voirie	2 465,00 €	5 045,50 €	7 510,50 €
Revêtements	6 380,00 €	13 820,00 €	20 200,00 €
Plantations	1 774,00 €		1 774,00 €
TOTAL	26 982,50 €	26 558,50 €	53 541,00 €

Calendrier prévisionnel :

Travaux – phase provisoire : Eté 2026

Travaux – phase définitive : 2T 2028

Madame Aurélie MARTORELL demande où s'arrête le tout à l'égout car la rue des horizons n'est pas alimentée.

Monsieur le Maire indique que l'école Sainte Hélène est raccordée au réseau d'assainissement mais indique que le présent dossier ne concerne que le pluvial.

Madame Aurélie MARTORELL demande s'il y a des études sur le devenir des eaux pluviales. Face aux épisodes de canicule, il serait intéressant de pouvoir récupérer les eaux pluviales.

Monsieur le Maire indique que pour le moment seul le risque « inondations » est intégré.

Monsieur Guillaume LE LARGE confirme que les ouvrages sont plutôt conçus aujourd'hui pour freiner.

Monsieur Loeizig RIVALAN indique qu'il est obligatoire de rendre l'eau à son milieu naturel et que garder l'eau est compliqué.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement il est difficile de récupérer les eaux de toiture mais qu'il y aura sûrement des évolutions à proposer avec le changement climatique.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la participation financière de Lorient agglomération au titre des travaux d'aménagement des accès au futur EHPAD/salle de sports intégrant la gestion des eaux pluviales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services compétents.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

LOISIRS / CULTURE – CONVENTION 2026/2027 AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET	2026-059
---	-----------------

Madame Véronique NIGNOL, adjointe déléguée aux loisirs et à la culture, informe l'Assemblée qu'il est proposé de reconduire la convention entre le SIVU de l'école de musique du Scorff au Blavet et la Commune et de fixer la participation communale au titre des élèves bubryates.

Compte tenu des tarifs décidés par le SIVU dans sa délibération 2026-08 du 11 mars 2026 pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, le montant de la participation communale 2026/2027 s'élève à 2 200 € par élève et par an (2 154 € en 2025/2026).

Monsieur le Maire reprend l'historique du SIVU et indique que sur 2025/2026, 7 élèves bubryates étaient inscrits et que la commune a versé une contribution de 15 078 €. Ce montant ne représente que la moitié du coût réel et la commune ne participe que pour les enfants.

Madame Anne LE GUYADER-GRANDVALET complète en indiquant que seuls les cours individuels sont partiellement pris en charge par la Commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention, au profit des seuls mineurs et étudiants bubryates,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Instaurée par la loi ALUR, la Conférence Intercommunale du Logement de Lorient Agglomération a été installée en 2017. Cette instance définit la politique territoriale de gestion de la demande et des attributions de logements sociaux à l'échelle de Lorient Agglomération de manière concertée avec les communes et les partenaires.

Les documents règlementaires suivants permettent la mise en œuvre opérationnelle de cette politique :

- La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) a été adoptée le 25 juin 2019, pour une durée de 5 ans,
- Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID), a été approuvé le 25 juin 2024.

Créée par la Loi Egalité Citoyenneté de 2017, la CIA est un document à dimension contractuelle qui porte sur les engagements des principaux acteurs en termes d'attributions de logements sociaux, mais aussi opérationnelle puisqu'elle intègre un programme de 15 actions. Cette convention relève des prérogatives de la CIL, qui a élaboré préalablement les orientations en matière d'attributions, formalisées dans un document-cadre, approuvé lui-même par délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2018.

La CIA de Lorient Agglomération est arrivée à échéance le 24 juin 2025. De nombreuses actions ont été mises en œuvre : le développement d'une offre de loyer abordable, le développement d'une offre de logement pour les ménages à besoins spécifiques, la mobilisation du parc privé conventionné par le développement de l'intermédiation locative... Cependant d'autres actions restent à approfondir ou à investir. C'est pourquoi, il est proposé de proroger de deux années supplémentaires la CIA par avenant, jusqu'au 25 juin 2027. Cela permettra notamment de travailler plus spécifiquement sur :

- La caractérisation du fonctionnement du parc social ;
- Le développement de la mobilité dans le parc social ;
- L'harmonisation des pratiques au sein des commissions d'attribution de logement.

Cette période de 2 ans permettra également d'initier l'élaboration d'une nouvelle convention, toujours dans une démarche partenariale.

Il est également proposé d'intégrer à cet avenant, l'objectif d'attribution de logements sociaux aux travailleurs essentiels qui avait été approuvé par le Conseil communautaire de Lorient Agglomération dans la délibération du 25 juin 2024.

La Convention Intercommunale d'Attribution a été ratifiée par 45 signataires (Lorient Agglomération, l'Etat, les 25 communes, les bailleurs sociaux, les partenaires du logement...). La signature de l'avenant sera ainsi l'occasion de réaffirmer l'engagement des acteurs mais aussi prendre en compte les évolutions statutaires des institutions (fusion de Morbihan Habitat, changement de nom de la Fondation pour le Logement des Défavorisés...).

Cet avenant a reçu un avis favorable lors de la Conférence Intercommunale du Logement du 18 décembre 2025, puis a été approuvé par le Conseil Communautaire de Lorient Agglomération le 10 février dernier.

La commune de Bubry étant cosignataire de la Convention Intercommunale d'Attribution signée en 2019 au même titre que l'ensemble des communes, des bailleurs sociaux, Action Logement Services et différentes associations membres de la CIL, il est donc nécessaire de délibérer pour permettre au maire de signer cet avenant.

Le projet d'avenant est annexé à la délibération.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération du 25 juin 2019 relative à la CIA,
Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant les termes de la CIA en date du 04 octobre 2019,
Vu la délibération du 25 juin 2024 du Conseil communautaire de Lorient Agglomération approuvant le Programme Local de l'Habitat 2024-2029,
Vu l'avis favorable rendu par la CIL de Lorient Agglomération en date du 18 décembre 2025,

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant le projet d'avenant à la Convention Intercommunale d'attribution en date du 10 février 2026,
Vu le projet d'avenant à la Convention Intercommunale d'Attribution de Lorient Agglomération annexé à la présente délibération,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la Convention Intercommunale d'Attribution de Lorient Agglomération, permettant sa prorogation pour une durée de 2 ans et l'intégration de l'objectif d'attribution de logements sociaux aux travailleurs essentiels,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et signer le dit avenant.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

INTERCOMMUNALITE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA FOURNITURE DE REPAS AU CENTRE DE LOISIRS DE QUISTINIC	2026-061
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Dans la continuité de la politique de mutualisation avec la commune de Quistinic, à leur demande et considérant que les conditions sont réunies, la commune de Bubry assurera à compter du 02/09/2026 la fourniture des repas du centre de loisirs de la commune de Quistinic.

Les modalités d'organisation sont précisées dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

La participation financière pour 2026 est fixée à 3,60 € par repas commandé. Ce tarif est entendu net de TVA et sera réévalué chaque année sur la base du prix de revient du repas n-1.

Monsieur le Maire indique que le tarif intègre le coût matière, le coût de fonctionnement du bâtiment et le temps agent pour préparer les repas.

Monsieur Yann WANES relève que le tarif n'est pas beaucoup plus élevé que le tarif le plus fort pour Bubry.

Monsieur Loeizig RIVALAN relève que le tarif pour Bubry intègre le prix du repas mais également le temps des agents de service. Il serait intéressant de connaître le tarif facturé aux familles pour Quistinic.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que le tarif pourra évoluer en fonction du coût réel pour la commune.

Madame Anne LE GUYADER-GRANDVALET relève que c'est plutôt valorisant qu'une autre commune vienne chercher ses repas chez nous.

Monsieur Yann WANES demande si l'agent en charge de la préparation des repas est à temps plein.

Monsieur le Maire indique que l'agent est à 80% sur la cantine et intervient aux services techniques pour compléter.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention, tel que joint en annexe,
- **FIXE** le tarif à 3,60 € par repas commandés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

DECISIONS DU MAIRE

Droits de préemption	Nombre de DIA reçues depuis le 04 juin 2026 : 0 Nombre de décisions de ne pas préempter : 0		
Commande publique	N° CONSULTATION 2026-011 OBJET Achat d'un écran TV salle du conseil PROCEDURE 3 fournisseurs consultés 3 devis		
	ENTREPRISE	MONTANT € HT	CLASSEMENT
	MEDIABUREAUTIQUE	2 000,00 €	1
	LDLC	1 666,63 €	3
	DARTY	1 406,83 €	2
	N° CONSULTATION 2026-012 OBJET Remplacement chaises salle du conseil (24) PROCEDURE 3 propositions catalogue		
	ENTREPRISE	MONTANT € HT	CLASSEMENT
	UGAP	1 801,50 €	1
	MANUTAN	2 979,36 €	3
	DIRECT COLLECTIVITES	2 664,00 €	2
Commande publique	N° CONSULTATION 2026-013 OBJET Changement porte vestiaires foot PROCEDURE 3 entreprises ont été consultées 2 entreprises ont remis un devis		
	ENTREPRISE	MONTANT € HT	CLASSEMENT
	LE BERRE	900,00 €	1
	AU COIN DU MENUISIER	1 073,63 €	2
	N° CONSULTATION 2026-014 OBJET Travaux plomberie salle d'arts – Ecole LF PROCEDURE 4 entreprises ont été consultées 1 entreprise a remis un devis		
	ENTREPRISE	MONTANT € HT	CLASSEMENT
	DONIAS	4 201,00 €	1
	N° CONSULTATION 2026-015 OBJET Pose extracteur humidité + ballon ECS – Cantine TD PROCEDURE 4 entreprises ont été consultées 1 entreprise a remis un devis		
	ENTREPRISE	MONTANT € HT	CLASSEMENT
	DONIAS	1 255,00 €	1
Commande publique	N° CONSULTATION 2026-016 OBJET Mission SPS - travaux voirie		

	PROCEDURE		3 entreprises ont été consultées
			3 entreprises ont remis un devis
	ENTREPRISE	MONTANT € HT	CLASSEMENT
	ATAE	1 250,00 €	1
	SPE	1 280,00 €	2
	SOCOTEC	2 200,00 €	3
	N° CONSULTATION		2026-017
	OBJET		Pose sols souples - Mairie
	PROCEDURE		7 entreprises ont été consultées
			4 entreprises ont remis un devis
	ENTREPRISE	MONTANT € HT	CLASSEMENT
	MOISAN	11 281,50 € HT	3
	SOLART	8 156,16 € HT	1
	LE BEL	11 800 € HT	4
	KERNEN	10 044 € HT	2

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance de ces informations

COMMANDE PUBLIQUE – MISE EN PLACE D'UNE FICHE PROCEDURE

Procédure	MAPA – FCS et travaux				MAPA Travaux *	FORMALISEE
Seuils	0 à 5 000 € HT	5 000 € HT à 60 000 € HT	60 000 € HT à 90 000 € HT	90 000 € HT à 216 000 € HT	216 000 € HT à 5 404 000 € HT	Supérieur à 216 000 € HT (FCS) 5 404 000 € HT (travaux)
Publicité préalable	Consultation directe 3 fournisseurs dans la mesure du possible et si jugé opportun	Lettre de consultation	A adapter selon l'objet de la consultation : JAL ou lettre de consultation	BOAMP + JAL	BOAMP + JAL	BOAMP + JOUE + JAL
Forme de la consultation	Libre	Demande de devis avec descriptif de la demande (Lettre de consultation) par mail	Publication AAPC + DCE sur Megalis ou Demande de devis avec descriptif de la demande (Lettre de consultation) par mail	Publication AAPC + DCE sur Megalis	Publication AAPC + DCE sur Megalis	Publication AAPC + DCE sur Megalis
Décision d'attribution	Maire après avis du Bureau	Maire avec avis de la commission MAPA	Maire avec avis de la commission MAPA	Maire avec avis de la commission MAPA	Maire avec avis de la commission MAPA	Maire avec avis de la CAO

Pour les consultations inférieures à 90 000 € HT, la commission peut rendre son avis par voie dématérialisée.

*Seuil légal MAPA travaux : 100 000 €

SALLE DE SPORTS – MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT

CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-SPORTS - JUIL 2026

DEPENSES		RECETTES		
Etudes	20 962,00 €	Etat - DSIL 1	211 500,00 €	6,48%
Travaux	2 396 963,00 €	Etat - DSIL 2	151 350,00 €	4,64%
Aléas de chantier	80 715,00 €	Région - Bien vivre	610 522,00 €	18,71%
MOE	328 364,00 €	Département - PST	315 000,00 €	9,65%
Contrôle technique	9 975,00 €	Département - Excep		0,00%
Coordinateur OPC	22 000,00 €	Lorient agglo - Contrat territorial	358 000,00 €	10,97%
Etude géotechnique	3 800,00 €	Ademe - Fonds chaleur	38 220,00 €	1,17%
SPS	4 560,00 €	Morbihan habitat	264 940,00 €	8,12%
Assurances	70 437,00 €			
Frais annexes	28 500,00 €			
Actualisation/révisions	206 044,00 €			
Réajustement assurances	2 783,00 €			
s/total HT	3 175 103,00 €	s/total subventions	1 949 532,00 €	59,73%
Honoraires mandataire	88 620,00 €	Emprunt + Auto-financement	1 314 191,00 €	40,27%
TOTAL HT	3 263 723,00 €		3 263 723,00 €	

CALENDRIER

Un comité « Culture » est également à prévoir mi-juillet pour boucler la programmation « Amzer zo » 2027 – 09 juillet à 19h

Visite des bâtiments communaux (Comité « travaux ») : samedi 25 juillet – 9h

SEANCES DU CONSEIL
01 OCTOBRE – 19h
03 DECEMBRE – 19h

MISE A JOUR DU PCS

Il reste encore des personnes à mobiliser car certains n'ont pas répondu ou n'ont pas souhaité continuer

Réunion d'information PCS : Samedi 18 juillet 2026 – 10h30

PROJET GRAFF

- 5 artistes présents + François
- 2 artistes + François à Bubry et 3 artistes à Calan
- Bubry : intervention sur le mur de la villa Saint Pierre
- Calendrier : du 24 au 29 août
- 24 août : point presse à Bubry
- Du 25 au 26 août : ateliers pédagogiques à Bubry (groupe de 8 max) de 10h à 12h avec l'ALSH
- Budget pour Bubry : 5 600 € : 2 artistes à rémunérer x 2 000 € + 1 600 € pour François

AMZER ZO

N'oubliez pas les prochains événements Amzer zo :

07 août – Le FIL se déplace à Saint-Yves – Appel aux élus bénévoles pour aider (déchargement, repas, vaisselle...).



Interceltic Scottish Pipe Band

Écosse

L'Interceltic Scottish Pipe Band est un nouveau pipe band collaboratif réunissant des joueurs de toute l'Europe pour représenter leur nation et leur culture traditionnelle au Festival Interceltique de Lorient.

Dirigé par le Pipe Major Gary Nimmo, le groupe a préparé un mélange passionnant d'airs traditionnels et modernes. De nombreux membres de l'orchestre ont participé à des compétitions et se sont produits dans le monde entier, du Canada à Taiwan. Le groupe est honoré de se produire au festival et met l'accent sur le plaisir et le partage de sa richesse culturelle et de son héritage avec le public Lorientais, fin connaisseur du sujet.



Défilés Journaliers - samedi 1er

Samedi 01 août

11:30 → 12:30

Le Centre Ville

DISTRIBUTION DES BADGES FIL

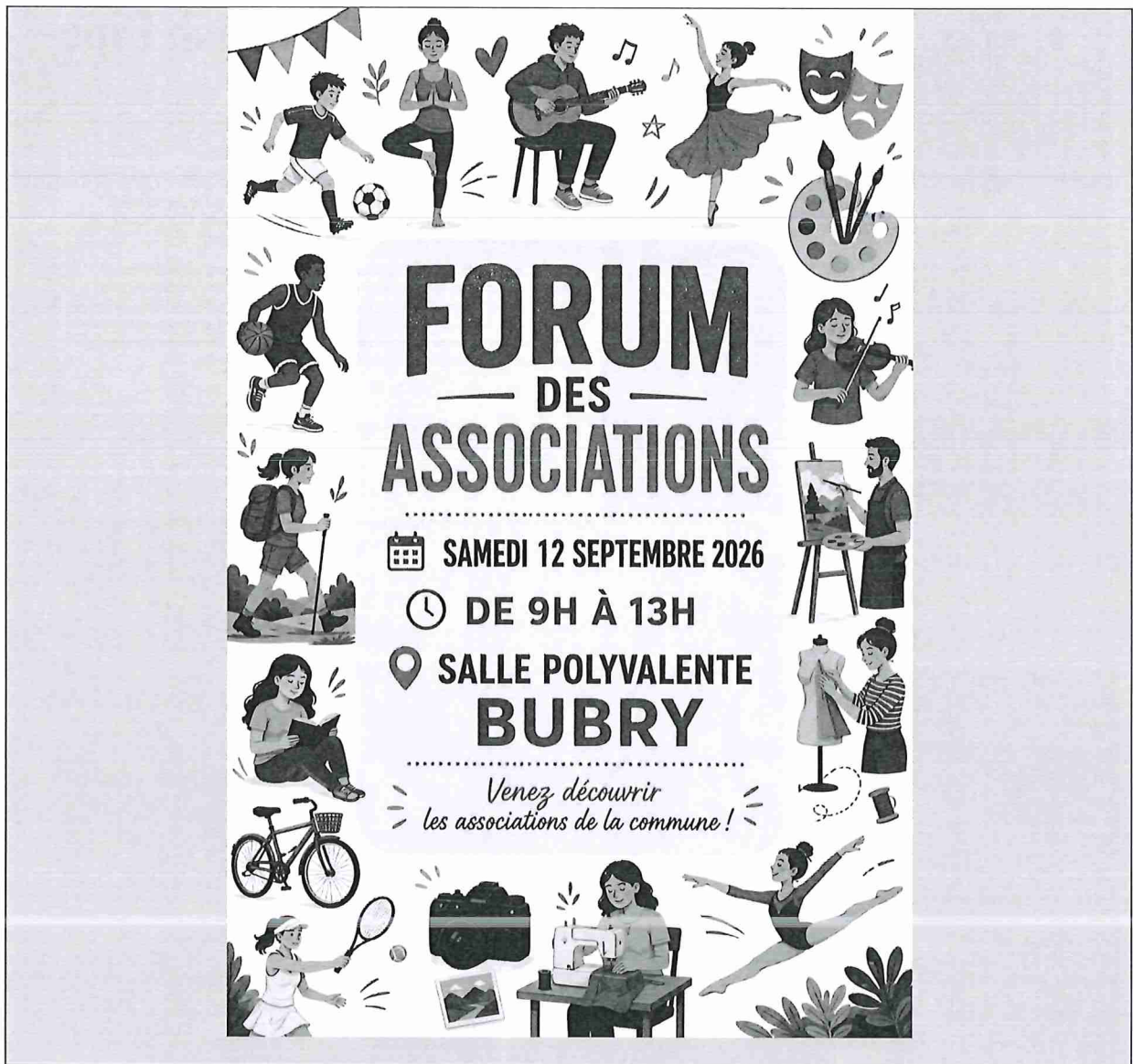
25 septembre 2026 – 20 h : Le Théâtre de Lorient à la salle po



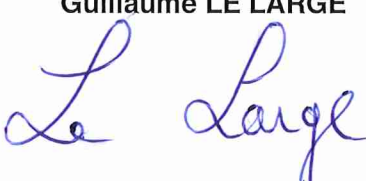
MERCI D'ÊTRE VENU, C'EST COURAGEUX

FORUM DES ASSOCIATIONS – SAMEDI 12 SEPT. 2026 DE 9h à 13h

Il est également prévu d'y associer l'accueil des nouveaux arrivants et de prolonger avec la réunion pour le calendrier des fêtes.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h21.

Le secrétaire de séance, Guillaume LE LARGE 	Le Maire Roger THOMAZO 
--	---